

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 746**21 juillet 2004****SOMMAIRE**

A.A.M.FIN. S.A., Luxembourg	35762	Jolimob S.A., Luxembourg	35806
A.C.D.C., Asian Car Distribution Company S.A., Luxembourg	35802	JPMorgan Fleming Investment Funds, Sicav, Luxembourg	35805
A.R.C.H.I.-Plan, S.à r.l., Luxembourg	35795	JPMorgan Fleming Liquidity Funds, Sicav, Senningerberg	35781
All Industries Management, S.à r.l., Luxembourg ..	35793	KoSa Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	35797
Ames Holding S.A., Luxembourg	35793	Machrihanish Holding S.A., Luxembourg	35793
BB Bonds, Sicav, Luxembourg	35806	Margin of Safety Fund, Sicav, Luxembourg	35794
Bruno Goubet Consultants, S.à r.l., Bettembourg ..	35801	Margin of Safety Fund, Sicav, Luxembourg	35794
Cared S.A., Luxembourg	35773	Mieti S.A., Luxembourg	35773
Clio S.A., Luxembourg	35780	Murex Participations S.A., Luxembourg	35768
Correct Holding S.A., Luxembourg	35762	Musty & Schill Architectes, S.à r.l., Bereldange ..	35802
Crèche de Luxembourg, A.s.b.l., Luxembourg ..	35782	NBG International Funds Sicav, Luxembourg	35796
Crèche de Luxembourg, A.s.b.l., Luxembourg ..	35784	NBG International Funds Sicav, Luxembourg	35797
Diversified European Credit S.A., Luxembourg ..	35766	Orion Sicav, Luxembourg	35794
DPB Finance S.A., Luxembourg	35794	Participations et Finances - PARTFIN S.A., Luxembourg	35808
Elite-Stability Fund, Sicav, Luxembourg	35795	Pivoine S.A., Luxembourg	35808
Ewald Giebel-Luxemburg, G.m.b.H., Dudelange ..	35796	(Les) Rives du Lac S.A., Luxembourg	35806
Exodus S.A., Luxembourg	35792	Romance Entertainment S.A., Luxembourg	35787
Ferugem Investments, S.à r.l., Luxembourg	35788	Rosenberg Management S.A., Luxembourg	35780
FFTW Funds Selection, Sicav, Luxembourg	35781	Rosenberg Management S.A., Luxembourg	35780
FFTW Funds Selection, Sicav, Luxembourg	35781	S.C.I.T.E.F. Lux S.A.	35792
Fin & Man Holding A.G., Luxembourg	35776	Schiltz, S.à r.l., Luxembourg	35786
Fixe, Sicav, Luxembourg	35807	Socepal S.A.H., Luxembourg	35793
Fleming (FCP) Fund Series Management Company, S.à r.l., Senningerberg	35802	Socimmo S.A., Luxembourg	35787
Fondation Hëllef fir d'Natur, Kockelscheuer	35779	Socimmo S.A., Luxembourg	35788
Fondation Hëllef fir d'Natur, Kockelscheuer	35779	Sportissimo, S.à r.l., Luxembourg	35808
Gemel S.A., Luxembourg	35795	St Yvette, S.à r.l., Luxembourg	35766
Gemel S.A., Luxembourg	35795	St Yvette, S.à r.l., Luxembourg	35767
Gevalmo S.A.H., Luxembourg	35792	Synthesis Fund Advisors S.A.	35807
Global Alternative Investment Fund Management Company S.A., Luxembourg	35765	Teranim S.A.H., Luxembourg	35792
Global Alternative Investment Fund Management Company S.A., Luxembourg	35765	Tlux One S.A., Luxembourg	35779
ICG Mezzanine Fund 2003 Luxco No. 3, S.à r.l., Luxembourg	35806	Topline Distributions S.A., Bertrange	35796
ICG Mezzanine Fund 2003 Luxco No.1, S.à r.l., Luxembourg	35807	Valpi S.A., Luxembourg	35776
J.P. Morgan Japanese Fund Services S.A., Senningerberg	35801	Veloce Due, S.à r.l., Luxembourg	35793
		Wanmaiden S.A., Luxembourg	35808
		Worldwide Sports Investments, S.à r.l., Luxembourg	35768

A.A.M.FIN. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 52.842.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04855, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour la A.A.M.FIN. S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

A. De Bernardi / F. Innocenti

Administrateur / Administrateur

(041676.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

CORRECT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 100.950.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt et un mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Norbert Richard, administrateur de société, demeurant au 1145, route de Jaillet, F-74120 Megève, France, ici représenté par Maître Michaël Dandois, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 mai 2004.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

2) Maître Michaël Dandois, préqualifié.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de CORRECT HOLDING.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura également pour objet à titre accessoire la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 45.000,- (quarante-cinq mille euros) représenté par 45 (quarante-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Les actions sont au porteur.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mars à 16 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Norbert Richard, préqualifié, quarante-quatre actions.	44
2) Maître Michaël Dandois, préqualifié, une action	1
Total: quarante-cinq actions.	45

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de quarante-cinq mille (45.000) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille huit cents (1.800,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Maître Michaël Dandois, Avocat à la Cour, né le 15 janvier 1971 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

b) Maître Antoine Meynial, Avocat à la Cour, né le 6 février 1966 à Paris (France), avec adresse professionnelle au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et

c) Monsieur Guy Genin, employé de banque, né le 8 décembre 1949 à Feurs (France), demeurant au 4, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

MAS, MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, S.à r.l, R. C. B N° 91.999, une société établie et ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 11 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté à élire un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

6) Le siège social de la Société est fixé au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Dandois, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, vol. 143S, fol. 67, case 6. – Reçu 450 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

A. Schwachtgen.

(042643.3/230/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

GLOBAL ALTERNATIVE INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxemburg, 11, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 94.476.

Im Jahre zweitausendvier, den neunzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft GLOBAL ALTERNATIVE INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. mit Sitz zu L-1118 Luxemburg, 11, rue Aldringen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Sektion B und der Nummer 94.476, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 25. Juni 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 843 vom 18. August 2003.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Rudy Hoylaerts, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Marie-Cécile Dubourg, Privatbeamtin, wohnhaft in Libramont (Belgien).

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Christine Saghuber, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste, von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt ebenso wie die von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichneten etwaigen Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Änderung von Artikel 18 um die Ausschüttung von Zwischendividenden zu gestatten.

Gemäss der Tagesordnung haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst.

Erster und einziger Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Änderung von Artikel 18 um die Ausschüttung von Zwischendividenden zu gestatten.

Infolgedessen beschliesst die Versammlung Artikel 18 der Satzung folgenden künftigen Wortlaut zu geben:

«**Art. 18.** Die Aktionärsversammlung kann beschliessen, den restlichen Gewinn, oder einen Teil davon, in eine freie Rücklage einzustellen, ihn auf neue Rechnung vorzutragen oder an die Aktionäre zu verteilen. Gewinne und freie Rücklagen können zur Kapitaltilgung benutzt werden ohne Durchführung einer Kapitalreduzierung. Unter Beachtung der gesetzlichen Bestimmungen ist die Ausschüttung von Zwischendividenden gestattet.»

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf siebenhundert Euros (EUR 700,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Hoylaerts, M.-C. Dubourg, C. Saghuber, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, vol. 143S, fol. 70, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 28. Mai 2004.

P. Bettingen.

(042860.3/202/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

GLOBAL ALTERNATIVE INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxemburg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxemburg B 94.476.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mai 2004.

P. Bettingen.

(042862.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

DIVERSIFIED EUROPEAN CREDIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 76.696.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2004

En date du 15 mars 2004, l'Assemblée Générale annuelle a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 juillet 2003;
- de renouveler les mandats d'administrateurs de M. Harald Schüssler, M. Clive Mace Gilchrist, M. Scott Edel, M. Alfonso De Maqua, M. Steven Andrew Blakey et M. James Pope jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2005;
- de renouveler le mandat de DELOITTE S.A. comme Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale annuelle en 2005.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03241. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042389.3/1024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

ST YVETTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 40.962.

In the year two thousand and four, on the twelfth of May.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

ST EDOUARD, S.à r.l., R. C. B Number 32.213, a company with registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

here represented by Mrs Frédérique Duculot, private employee, with professional address at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Guernsey, on May 6, 2004.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its mandatory, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the sole partner of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of ST YVETTE, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 40.962, with registered office in Luxembourg, originally incorporated under the form of a société anonyme and under the denomination of INTERAVCO S.A., pursuant to a deed of Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich, dated July 24, 1992, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 539 of November 23, 1992.

- The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing at Hesperange, dated February 7, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 912 of June 14, 2002.

- The Company's capital is set at fifty-seven thousand five hundred and seventy-five (57,575.-) US dollars represented by one thousand two hundred and twenty-five (1,225) shares with a par value of forty-seven (47.-) US dollars each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

1. Change of the financial year end of the Company from December 31 to May 21.
2. Subsequent amendment of Article 10 of the Articles of Incorporation of the Company.
3. Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The Company's financial year end is changed from December 31 to May 21, so that the financial year which began on January 1, 2004 shall end on May 21, 2004, and that the following financial year will begin on May 22, 2004 and will end on May 21, 2005.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 10 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 10.** The Company's financial year runs from May 22 of each year to May 21 of the following year.»

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le douze mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ST EDOUARD, S.à r.l., R. C. B numéro 32.213, une société avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Frédérique Duculot, employée privée, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 6 mai 2004.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de ST YVETTE, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 40.962, ayant son siège social à Luxembourg, constituée originellement sous la forme d'une société anonyme et sous la dénomination de INTERAVCO S.A., suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 24 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 539 du 23 novembre 1992.

- Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 7 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 912 du 14 juin 2002.

- Le capital social de la Société est fixé à cinquante-sept mille cinq cent soixante-quinze (57.575,-) dollars US représenté par mille deux cent vingt-cinq (1.225) parts sociales d'une valeur nominale de quarante-sept (47,-) dollars US chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Changement de la fin de l'année sociale de la Société du 31 décembre au 21 mai.
2. Modification subséquente de l'article 10 des statuts de la Société.
3. Divers.

L'actionnaire unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La fin de l'année sociale de la Société est changée du 31 décembre au 21 mai, de sorte que l'année sociale qui a commencé le 1^{er} janvier 2004 se terminera le 21 mai 2004, et que l'année sociale suivante commencera le 22 mai 2004 et se terminera le 21 mai 2005.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 10 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'année sociale commence le 22 mai de chaque année et se termine le 21 mai de l'année suivante.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Duculot, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, vol. 143S, fol. 54, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

A. Schwachtgen.

(042852.3/230/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

ST YVETTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 40.962.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 576 du 12 mai 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(042853.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

MUREX PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 74.968.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 24 mai 2004

1) Les mandats des trois administrateurs Monsieur Maroun Edde, Monsieur Salim Edde et Monsieur Nabil Nahas sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2005.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG AUDIT, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05346. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042423.3/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

WORLDWIDE SPORTS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1411 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 100.975.

STATUTES

In the year two thousand four, on the sixth day of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Julio Prieto Martin, sport agent, born on 21 November 1960 in Madrid, Spain residing at Calle Milenas 50, Monterozas, 28230 Las Rozas Madrid, Spain

here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Mr Alejandro Camano Toloso, sport agent, born on 3 March 1959 in Mar del Plata, residing at Calle Caratides 33, Monterozas, 28230 Las Rozas Madrid, Spain.

here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Said proxies after signature ne varietur by the proxyholders and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing parties, through their mandatory, intend to incorporate a «limited liability company» (société à responsabilité limitée), the Articles of which they have established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies («Law»), of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws and by the present articles of association («Articles»).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of WORLDWIDE SPORTS INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred (12,500.-) euro (EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (25.-) euro (EUR) each, all fully paid-up and subscribed.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital may be changed at any time under the conditions specified by Article 199 of the Law.

Art. 7. The shares are freely transferable between members. They are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital and upon the conditions of article 189 and 190 of the Law.

Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the Company.

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of members and may be revoked ad nutum by the same.

The manager or managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined affairs to one or more agents, either members or not.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the signature of at least two managers.

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company. They are simply authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

The manager(s) may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Title IV.- General meetings

Art. 9. Each member may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each member shall possess a number of votes equal to the number of shares held by him.

Collective decisions are only validly taken insofar as members owning more than half of the share capital adopt them. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

However, subject to the provisions of the Law, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarter of the Company's share capital. Resolutions to alter the Company's nationality require a unanimous vote in favour by the members.

The holding of general meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into. The excess is attributed to and distributed among the members, whose rights will be commensurate to participation. However, the meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or the board of managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the general meeting of members. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be attributed and distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws.

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the company act law (companies act of September 18, 1933) are satisfied.

Subscription and payment

The shares have been subscribed and fully paid up by payment in cash as follows:

* Mr Julio Prieto Martin, previously named	250 shares
* Mr Alejandro Camano Toloso, previously named	250 shares
Total: five hundred shares	500 shares

so that the sum of twelve thousand and five hundred (12,500.-) euro is now available to the Company, proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2004.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand sixteen hundred (1,600) euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the members, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) Is appointed manager of the Company for an unlimited period:

AMACO (LUXEMBOURG) S.A., L-1411 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

The Company is validly bound by the sole signature of the manager.

2) The Company shall have its registered office in L-1411 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxy-holders of the appearing parties he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le six mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

M. Julio Prieto Martin, agent de sports, né le 21 novembre 1960 in Madrid, (Spain) demeurant à Calle Milenas 50, Monterrozas, 28230 Las Rozas Madrid, Spain

ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

M. Alejandro Camano Toloso, agent de sports, né le 3 mars 1959 à Mar del Plata (Argentine) demeurant à Calle Caratides 33, Monterrozas, 28230 Las Rozas Madrid, Spain

ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, par leurs mandataires, ont déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales («la Loi»), du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives ainsi que par les présents statuts («Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, utiles à l'accomplissement de son objectif.

Art. 3. La Société prend la dénomination de WORLDWIDE SPORTS INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des actions existantes.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la Loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les créanciers, ayants droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre conformément à l'article 185 de la Loi.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. L'approbation peut être fournie moyennant un ou plusieurs documents séparés.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'au moins deux gérants.

Le ou les gérants ne contracte(nt) en raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Titre IV.- Assemblées générales

Art. 9. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Chaque associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé. Le surplus du bénéfice net est à la libre disposition des associés dont les droits individuels sont proportionnels à leur participation. Toutefois, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué et partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentaire déclare que les conditions spéciales de l'article 183 de la Loi sur les sociétés sont remplies.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en espèces comme suit:

* M. Julio Prieto Martin, préqualifié	250 parts
* M. Alejandro Camano Toloso, préqualifié	250 parts
Total: cinq cents parts sociales.	500 parts

de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cent (1.600,-) euros.

Résolutions

Et aussitôt les associés représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée:

AMACO (LUXEMBOURG) S.A., L-1411 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

2) Le siège de la Société est fixé à L-1411 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, vol. 21CS, fol. 16, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

J. Elvinger.

(042846.3/211/287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

MIETI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 58.008.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04850, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2004.

MIETI S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(041671.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

CARED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 100.953.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt et un mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Alain Roland Empois, gérant de sociétés, demeurant au 26 Woolley Bridge Road, Hadfield-Glossop, Derbyshire, SK13 1 PZ, Grande-Bretagne,
ici représenté par Maître Michaël Dandois, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 mai 2004.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

2) Maître Michaël Dandois, préqualifié.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de CARED S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura également pour objet à titre accessoire la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.500,- (trente et un mille cinq cents euros) représenté par 315 (trois cent quinze) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont au porteur.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de mai à 15 heures trente.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Alain Roland Empois, préqualifié, trois cent quatorze actions.	314
2) Maître Michaël Dandois, préqualifié, une action.	1
Total: trois cent quinze actions.	315

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille cinq cents (31.500,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille six cent cinquante (1.650,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Alain Roland Empois, gérant de sociétés, né le 28 mai 1952 à Angoulême en Charente (France), demeurant au 26 Woolley Bridge Road, Hadfield-Glossop, Derbyshire, SK13 1 PZ, Grande-Bretagne,
 - b) Maître Michaël Dandois, Avocat à la Cour, né le 15 janvier 1971 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et
 - c) Monsieur Guy Genin, employé de banque, né le 8 décembre 1949 à Feurs (France), demeurant au 4, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg.
 Monsieur Alain Roland Empois, préqualifié, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

MAS, MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, S.à r.l., R. C. B N° 91.999, une société établie et ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.
- 5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 11 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté à élire un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.
- 6) Le siège social de la Société est fixé au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Dandois, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, vol. 143S, fol. 67, case 8. – Reçu 315 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

A. Schwachtgen.

(042651.3/230/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

FIN & MAN HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.394.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2004.

FIN & MAN HOLDING A.G.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(041672.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

VALPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 100.947.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt et un mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Alain Roland Empois, gérant de sociétés, demeurant au 26 Woolley Bridge Road, Hadfield-Glossop, Derbyshire, SK13 1 PZ, Grande-Bretagne,

ici représenté par Maître Michaël Dandois, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 mai 2004.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

2) Maître Michaël Dandois, préqualifié.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de VALPI S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura également pour objet à titre accessoire la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.500,- (trente et un mille cinq cents euros) représenté par 315 (trois cent quinze) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont au porteur.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de mai à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition Générale

Art. 21. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Alain Roland Empois, préqualifié, trois cent quatorze actions	314
2) Maître Michaël Dandois, préqualifié, une action	1
Total: trois cent quinze actions	315

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille cinq cents (31.500,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille six cent cinquante (1.650,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Alain Roland Empois, gérant de sociétés, né le 28 mai 1952 à Angoulême en Charente (France), demeurant au 26 Woolley Bridge Road, Hadfield-Glossop, Derbyshire, SK13 1 PZ, Grande-Bretagne,
 - b) Maître Michaël Dandois, Avocat à la Cour, né le 15 janvier 1971 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et
 - c) Monsieur Guy Genin, employé de banque, né le 8 décembre 1949 à Feurs (France), demeurant au 4, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg.
 Monsieur Alain Roland Empois, préqualifié, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

MAS, MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, S.à r.l., R. C. B 91.999, une société établie et ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.
- 5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 11 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté à élire un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.
- 6) Le siège social de la Société est fixé au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Dandois, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, vol. 143S, fol. 67, case 7. – Reçu 315 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

A. Schwachtgen.

(042634.3/230/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

TLUX ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 83.017.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04854, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2004.

TLUX ONE S.A.

A. De Bernardi / D. Montecchi

Administrateur / Administrateur

(041674.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

FONDATION HËLLEF FIR D'NATUR, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, Kräizhaff, route de Luxembourg.

Conseil d'Administration 2004

Prénom	Nom	Adresse	CP	Localité
Frantz Charles	Muller	7, beim Fussebur	L-5364	Schrassig
Théodore	Mannon	17, allée St. Hubert	L-8138	Bridel
Danièle	Murat	Adm. des Eaux et Forêts, 16, rue Eugène Ruppert	L-5453	Luxembourg
Norbert	Stomp	3, rue Louis Deny	L-1414	Luxembourg
Claude	Meisch	29, rue de la Toison d'Or	L-2265	Luxembourg
Eugène	Conrad	33, rue Basse	L-3316	Bergem
Jean-Pierre	Schmitz	6, rue du Chemin de Fer	L-5351	Oetrange
Frank	Erasmey	10, rue Joseph Felten	L-1508	Howald
Jean-Marie	Schmitz	B.P. 36	L-9901	Troisvierges
Raymond	Gloden	7a, route du Vin	L-5447	Schwebsange
Marc	Heinen	17, rue Thomm	L-9351	Bastendorf
Mady	Molitor	21, rue de l'Ecole	L-8278	Holzem

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05958. – Reçu 89 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(042056.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

FONDATION HËLLEF FIR D'NATUR, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, Kräizhaff, route de Luxembourg.

Constituée suivant deux actes reçus par le notaire Tom Metzler, alors notaire de résidence à Dudelange, en date des 14 décembre 1982, respectivement 26 juillet 1983, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 6 du 9 janvier, approuvé par arrêté grand-ducal du 14 novembre 1983.

Modification des statuts par décision du Conseil d'Administration, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 844 du 18 août 2003.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2003

	Euros		Euros
Terrains	3.507.343,32 EUR	Capital souscrit	6.197,34 EUR
Autres immeubles	188.342,96 EUR	Réserve spéciale I	127.361,47 EUR
Titres	124.428,00 EUR	Réserve spéciale II	3.878.921,45 EUR
Créances	397.804,76 EUR	Réserve libre	173.161,50 EUR
Disponible	578.101,32 EUR	Frais à payer	168.163,77 EUR
		Produits perçus d'avance	298.973,76 EUR
		Bénéfice de l'exercice	143.241,07 EUR
	4.793.020,36 EUR		4.796.020,36 EUR

COMPTE DE PROFITS ET PERTES 2003

Charges	Euros	Produits	Euros
Frais administratifs	212.330,53 EUR	Dons	318.522,05 EUR
Frais de personnel	538.029,80 EUR	Subsides	170.698,67 EUR
Frais de projet	131.429,57 EUR	Prestations diverses	534.447,64 EUR
Aménagement	100.769,90 EUR	Refacturations	67.090,10 EUR
		Intérêts	36.295,42 EUR
Charges exceptionnelles	4.583,87 EUR	Produits exceptionnels	3.330,86 EUR

Bénéfice de l'exercice	143.241,07 EUR	
	1.130.384,74 EUR	1.130.384,74 EUR

BUDGET 2004

Charges	Euros	Produits	Euros
Frais administratifs	212.180,00 EUR	Dons	290.000,00 EUR
Frais de personnel	569.600,00 EUR	Subsides	169.500,00 EUR
Publicité	24.500,00 EUR	Prestations projets	576.800,00 EUR
Gestion de terrain	112.600,00 EUR	Intérêts	15.000,00 EUR
Achat terrains	180.000,00 EUR	Campagnes	35.300,00 EUR
		Réserves naturelles	12.280,00 EUR
Bénéfice de l'exercice	1.098.880,00 EUR		1.098.880,00 EUR

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05997. – Reçu 89 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(042060.2//43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

CLIO S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.669.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

CLIO S.A.

Signatures

Administrateurs

(042015.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

ROSENBERG MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 30.311.

EXTRAIT

M. Kenichi Shimbashi présente sa démission en tant qu'administrateur de ROSENBERG MANAGEMENT S.A. Sa démission est effective depuis le 14 mai 2004.

Pour ROSENBERG MANAGEMENT S.A.

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05913. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042292.6/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.**ROSENBERG MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**Registered office: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 30.311.

EXTRACT

Mr. Kenichi Shimbashi tendered his resignation as a Director of ROSENBERG MANAGEMENT S.A. as of 14 May 2004.

For ROSENBERG MANAGEMENT S.A.

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05911. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042292.5/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

FFTW FUNDS SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.079.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

(041701.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

FFTW FUNDS SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.079.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2004, le Conseil d'Administration de la SICAV FFTW FUNDS SELECTION a pris les résolutions suivantes:

1. Le Conseil d'Administration de la SICAV FFTW FUNDS SELECTION est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2005:

Onder J. Olcay

Stephen P. Casper

Kate Williams

Patrick Zurstrassen

2. Il a été décidé d'affecter les résultats de la façon suivante:

«Approuver le rapport annuel comprenant le rapport du Comité Directeur et les comptes audités du Fonds pour l'année fiscale terminée le 31 décembre 2003, et approuver le rapport d'audit sur la même période, et approuver que les bénéficiaires, le cas échéant, seront reportés pour le prochain exercice.»

Luxembourg, le 24 mai 2004.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05386. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041700.3/850/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

JPMorgan FLEMING LIQUIDITY FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 25.148.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2004

Rapport du conseil d'administration:

Il a été décidé d'approuver le rapport du conseil d'administration pour l'année comptable se terminant le 30 novembre 2003.

Etats financiers pour l'année comptable se terminant le 30 novembre 2003:

Il a été décidé d'approuver les états financiers pour l'année comptable se terminant le 30 novembre 2003.

Composition du conseil d'administration:

Il a été décidé de réélire Monsieur Iain OS Saunders, Monsieur James B. Broderick, Monsieur André Elvinger, Monsieur Pierre Jaans et Monsieur Patrick Petitjean en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 novembre 2004.

Auditeurs:

Il a été décidé d'approuver la réélection de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en tant que réviseur d'entreprises de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004

Pour JPMorgan FLEMING LIQUIDITY FUNDS

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

S. O'Brien

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05821. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042425.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

CRECHE DE LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg.

Rapport du Commissaire aux Comptes

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le soussigné Philippe Duren a l'honneur de rendre compte au Conseil d'administration de l'exécution, pour l'exercice 2002, du mandat de commissaire aux comptes qu'il a bien voulu lui confier.

Par analogie avec le régime des sociétés anonymes holding, il a effectué sa mission sur base de l'article 62 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Il a constaté que les comptes annuels au 31 décembre 2002 dont la somme bilantaire s'élève à EUR 559.263 et la variation positive du patrimoine de l'exercice à EUR 36.407 sont en concordance avec la comptabilité et les pièces comptables qui lui ont été soumises. Il n'a pas de remarque à formuler sur les comptes annuels.

Le 26 mars 2004.

P. Duren.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2002

<i>Actif</i>	31.12.2002	31.12.2001
	EUR	EUR
1. Valeurs réalisables		
1.1. Assurlux	342.627	377.647
1.2. Titres CEGEDEL.....	18.375	23.100
1.3. Or.....	52.488	49.881
1.4. Subvention Ministère de la Famille à recevoir	22.310	22.310
1.5. Subvention G.D. Charlotte à recevoir	37.500	12.395
1.6. Subvention Ville de Luxembourg à recevoir	64.550	-
1.7. Contributions parentales à recevoir	5.405	3.148
1.8. Indemnités Contrats Jeunes à recevoir	3.841	-
1.9 Indemnités Maladie à recevoir.....	532	-
2. Valeurs disponibles		
2.1. C.C.P.	11.659	52.373
2.2. B.I.L.....	2.262	2.029
2.3. BANQUE DE LUXEMBOURG	136	20
2.4. Caisse	229	5
Total actif	561.914	542.908

Passif

	31.12.2002	31.12.2001
	EUR	EUR
1. Capitaux propres		
1.1. Patrimoine	453.844	515.493
1.2. Variation du patrimoine	36.407	- 61.649
2. Dettes à échéance < 1 an		
2.1. Factures à payer	2.784	4.206
2.2. Sécurité Sociale	47.024	39.667
2.3. Impôts sur salaires à payer	1.116	7.411
2.4. Ajustement rémunérations (conv. coll.).....	12.064	28.019
3. Produits constatés d'avance		
3.1. Contributions parentales payées d'avance.....	3.675	3.564
3.2. Don Fondation Leir payé d'avance.....	5.000	6.197
Total actif	561.914	542.908

PERTES ET PROFITS AU 31 DECEMBRE 2002

<i>Charges</i>	31.12.2002	31.12.2001
	EUR	EUR
1. Charges en relation avec l'activité		
1.1. Frais d'exploitation payés par la ville	77.603	29.090
1.2. Frais d'alimentation.....	30.011	30.164
1.3. Frais de mobilier	6.385	6.307
1.4. Frais d'animation	6.098	6.307
1.5. Assurances / taxes / abonnements.....	4.494	3.329
1.6. Frais de langes.....	5.405	6.219
1.7. Frais d'entretien	1.802	3.292
1.8. Frais médicaux	5.492	4.308
1.9. Remboursements parents.....	16.613	2.660

1.10. Frais administratifs	1.116	1.938
1.11. Frais de communication	963	726
1.12. Frais électroménager et petit équipement	8.072	2.285
1.13. Frais bancaires	733	215
1.14. Formation / Divers	234	1.261
1.15. Hygiène des locaux	1.514	-
1.16. Frais d'eau - gaz - électricité	7.249	-
2. Charges de Personnel		
2.1. Salaires	506.413	425.109
2.2. Cotisations sociales	141.757	122.811
2.3. Impôts sur salaires	19.768	17.157
3. Charges financières		
3.1. Variation moins-value non-réalisée CEGEDEL	4.725	4.200
4. Charges à reporter/à imputer		
4.1 Charges à reporter (factures à payer en 2000)		- 4.159
4.2. Charges à imputer (factures à payer en 2001)		4.206
4.3. Charges à reporter (factures à payer en 2002)	- 4.206	
4.4. Charges à imputer (factures à payer en 2002)	2.784	
Total charges	845.025	669.305
Variation du patrimoine (Gain)	36.407	-
Total:	881.432	669.305

	<i>Revenus</i>	
	31.12.2002	31.12.2001
	EUR	EUR
1. Subsidés		
1.1. Oeuvre Grande-Duchesse Charlotte	25.105	12.395
1.2. Ministère de la Famille	22.310	22.310
1.3. Subvention extraordinaire Ville de Luxembourg	-	49.579
1.4. Ville de Luxembourg	274.630	9.916
2. Dons		
2.1. Don Alstad	-	2.479
2.2. Don Fondation Leir	6.197	6.197
2.3. Dons privés	600	
3. Cotisations des membres	45	7
4. Contributions parentales	449.034	447.820
5. Produits financiers		
5.1. Assurlux	14.980	20.727
5.2. Coupons CEGEDEL	596	517
5.3. Divers	658	733
5.4. Variation plus-value non-réalisée sur Or	2.607	3.929
6. Autres produits		
6.1. Indemnités de maladie	3.337	1.475
6.2. Frais d'exploitation payés par la ville	77.603	29.090
6.3. Indemnités contrat jeune	3.841	
7. Produits à reporter/é imputer		
7.1. Produits à reporter (cotisations perçues d'avance en 2001)		- 3.564
7.2. Produits à imputer (cotisations perçues d'avance en 2000)		4.046
7.3. Produits à reporter (cotisations perçues d'avance en 2002)	- 3.675	
7.4. Produits à imputer (cotisations perçues d'avance en 2001)	3.564	
Total revenus	881.432	607.656
Variation du patrimoine (Perte)		61.649
Total:	881.432	669.305

Total des recettes extournées car prises en compte au titre de 2001: EUR 37.853

Total des charges extournées car prises en compte au titre de 2001: EUR 79.303

BUDGET 2003

13 janvier 2003

<i>Recettes</i>	EUR	<i>Dépenses</i>	EUR
Cotisations parentales	440.000,00	Dépenses salariales	720.000,00
Subside ministère de la famille	22.310,00	Dépenses de fonctionnement courant	

Oeuvre Grande-Duchesse Charlotte.....	12.395,00	Frais d'alimentation	32.000,00
Fondation Lheir.....	5.000,00	Langes	6.000,00
Participation de la ville 40% des dépenses globales.....	320.600,00	Frais d'hygiène enfants et soins pharmaceutiques.....	4.800,00
		Matériel pédagogique et animation	6.000,00
		Frais d'équipement mobilier.....	2.500,00
		Frais d'électro-ménager	4.000,00
		Frais d'entretien locaux/linge.....	5.000,00
		Frais petit équipement	2.000,00
		Assurances - Taxes - Abonnements	3.700,00
		Frais Administratifs	2.000,00
		Frais de communication.....	1.200,00
		Frais de formation	1.000,00
		Frais d'énergie	7.300,00
		Frais d'entretien locatif.....	4.000,00
Total des recettes.....	800.305,00	Total des dépenses.....	801.500,00
Différence des recettes et des dépenses	- 1.195,00		

CRECHE DE LUXEMBOURG

Association sans but lucratif

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06042. – Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042084.2//142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

CRECHE DE LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg.

Rapport du Commissaire aux Comptes

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le soussigné Philippe Duren a l'honneur de rendre compte au Conseil d'administration de l'exécution, pour l'exercice 2003, du mandat de commissaire aux comptes qu'il a bien voulu lui confier.

Par analogie avec le régime des sociétés anonymes holding, il a effectué sa mission sur base de l'article 62 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Il a constaté que les comptes annuels au 31 décembre 2003 dont la somme bilantaire s'élève à EUR 617.590 et la variation positive du patrimoine de l'exercice à EUR 45.766 sont en concordance avec la comptabilité et les pièces comptables qui lui ont été soumises. Il n'a pas de remarque à formuler sur les comptes annuels.

Le 12 mars 2004.

P. Duren.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2003

	31.12.2003	31.12.2002
	EUR	EUR
<i>Actif</i>		
1. Valeurs réalisables		
1.1. Assurances	354.999	342.627
1.2. Titres CEGEDEL.....	21.735	18.375
1.3. Or.....	52.629	52.488
1.4. Subvention Ministère de la Famille à recevoir	22.310	22.310
1.5. Subvention G.-D. Charlotte à recevoir	-	37.500
1.6. Subvention Ville de Luxembourg à recevoir	72.343	64.550
1.7. Contributions parentales à recevoir	14.198	5.405
1.8. Indemnités Contrats Jeunes à recevoir	-	3.841
1.9 Indemnités Maladie à recevoir.....	-	352
2. Valeurs disponibles		
2.1. C.C.P.	71.928	11.659
2.2. B.I.L.....	2.325	2.262
2.3. BANQUE DE LUXEMBOURG	14	136
2.4. Caisse	739	229
Total actif	617.590	561.914
<i>Passif</i>		
	31.12.2003	31.12.2002
	EUR	EUR
1. Capitaux propres		
1.1. Patrimoine	490.251	453.844

1.2. Variation du patrimoine	45.766	36.407
2. Dettes à échéance < 1 an		
2.1. Factures à payer	15.650	2.784
2.2. Sécurité Sociale	44.934	47.024
2.3. Impôts sur salaires à payer	8.208	1.116
2.4. Ajustement rémunérations (conv. coll.)	1.491	12.064
3. Produits constatés d'avance		
3.1. Contributions parentales payées d'avance	6.290	3.675
3.2. Don Fondation Leir payé d'avance	5.000	5.000
Total actif	617.590	561.914

PERTES ET PROFITS AU 31 DECEMBRE 2003

	Charges	
	31.12.2003	31.12.2002
	EUR	EUR
1. Charges en relation avec l'activité		
1.1. Frais d'exploitation payés par la ville	41.511	77.603
1.2. Frais d'alimentation	28.062	30.011
1.3. Frais de mobilier	218	6.385
1.4. Frais d'animation	5.558	6.098
1.5. Assurances / taxes / abonnements	2.527	4.494
1.6. Frais de langes	4.746	5.405
1.7. Frais d'entretien	2.672	1.802
1.8. Frais médicaux	4.153	5.492
1.9. Remboursements parents	8.687	16.613
1.10. Frais administratifs.	1.113	1.116
1.11. Frais de communication	1.436	963
1.12. Frais électroménager et petit équipement.	1.833	8.072
1.13. Frais bancaires.	329	733
1.14. Formation / Divers	4.078	234
1.15. Hygiène des locaux	5.640	1.514
1.16. Frais d'eau - gaz - électricité	-	7.249
2. Charges de Personnel		
2.1. Salaires	553.847	506.413
2.2. Cotisations sociales	152.847	141.757
2.3. Impôts sur salaires	29.694	19.768
3. Extourne contribution ville de Luxembourg 2002	2.651	-
4. Charges financières		
4.1. Variation moins-value non-réalisée CEGEDEL	-	4.725
5. Charges à reporter/à imputer		
5.1. Charges à reporter (factures à payer en 2001)	-	- 4.206
5.2. Charges à imputer (factures à payer en 2002)	-	2.784
5.3. Charges à reporter (factures à payer en 2002)	- 2.784	-
5.4. Charges à imputer (factures à payer en 2003)	15.650	-
Total charges	864.509	845.025
Variation du patrimoine (Gain)	45.766	36.407
Total:	910.275	881.432

	Revenus	
	31.12.2003	31.12.2002
	EUR	EUR
1. Subsidés		
1.1. Oeuvre Grande-Duchesse Charlotte	20.000	25.105
1.2. Ministère de la Famille	22.310	22.310
1.4. Ville de Luxembourg	312.793	274.630
2. Dons		
2.1. Don Fondation Leir	5.000	6.197
2.2. Dons privés	-	600
3. Cotisations des membres.	80	45
4. Contributions parentales	479.912	449.034
5. Produits financiers		
5.1.1. Assurances - Assurlux.	6.458	14.980

5.1.2. Assurances - La Luxembourgeoise	7.977	-
5.2. Coupons CEGEDEL	626	596
5.3. Intérêt sur dépôt à terme.	1.964	-
5.4. Divers	31	658
5.5. Variation plus-value non-réalisée sur Or	141	2.607
5.6. Variation plus-value non-réalisée sur CEGEDEL	3.360	-
6. Autres produits		
6.1. Indemnités de maladie	10.727	3.337
6.2. Frais d'exploitation payés par la ville	41.511	77.603
6.3. Indemnités contrat jeune	-	3.841
7. Produits à reporter/é imputer		
7.1. Produits à reporter (cotisations perçues d'avance en 2002)	-	- 3.675
7.2. Produits à imputer (cotisations perçues d'avance en 2001)	-	3.564
7.3. Produits à reporter (cotisations perçues d'avance en 2003)	- 6.290	-
7.4. Produits à imputer (cotisations perçues d'avance en 2002)	3.675	-
Total revenus	910.275	881.432
Variation du patrimoine (Perte)	-	-
Total:	910.275	881.432

Total des recettes extournées car prises en compte au titre de 2002: EUR 134.138

Total des charges extournées car prises en compte au titre de 2002: EUR 62.988

BUDGET 2004
11 octobre 2003

<i>Recettes</i>	EUR	<i>Dépenses</i>	EUR
Cotisations parentales.	450.000,00	Dépenses salariales.	750.000,00
Subside ministère de la famille	22.310,00	Dépenses de fonctionnement courant	
Oeuvre Grande-Duchesse Charlotte.	12.395,00	Frais d'alimentation	31.000,00
Fondation Lheir.	5.000,00	Langes	6.000,00
Participation de la ville 40% des dépenses globales.	330.080,00	Frais d'hygiène enfants et soins pharmaceutiques.	4.000,00
		Matériel pédagogique et animation	5.000,00
		Frais d'équipement mobilier.	2.000,00
		Frais d'électro-ménager	3.000,00
		Frais d'entretien locaux/linge	5.000,00
		Frais petit équipement	2.000,00
		Assurances - Taxes - Abonnements ...	3.700,00
		Frais Administratifs	2.000,00
		Frais de communication	1.200,00
		Frais de formation	1.000,00
		Frais d'énergie	7.300,00
		Frais d'entretien locatif.	2.000,00
Total des recettes	819.785,00	Total des dépenses	825.200,00
Différence des recettes et des dépenses	- 5.415,00		

Remarque: En vertu de la convention du 14 décembre 2001, la participation maximale de la Ville s'élève à 330.000 EUR indice 605,61 de l'échelle mobile des salaires.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06043. – Reçu 95 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(042090.2//144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

SCHILTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 43.016.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

D. Schiltz / Signature

Co-gérant / -

(042124.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

ROMANCE ENTERTAINMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.867.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02056, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mai 2004.

Pour extrait sincère et conforme
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(042186.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

SOCIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.
R. C. Luxembourg B 42.031.

L'an deux mille quatre, le dix-huit mai.

S'est réunie l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIMMO S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Kerschen, de résidence à Luxembourg-Eich, le 25 novembre 1992, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 62 du 9 février 1993 et modifiée par-devant le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, le 20 avril 1994, publiée au Mémorial C, n° 342 du 16 septembre 1994 et le 9 avril 2004 publiée au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Angelo Crapanzano, demeurant à Bofferdange.

Le président désigne comme secrétaire Marie-Anne Kersten-Schauss, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Joseph d'Agostino, demeurant à Rombas (F).

Il a été retenu ce qui suit:

1. Il appert de ladite liste de présence que 2300 actions, représentant la totalité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale ordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Tous les actionnaires déclarent qu'ils ont été valablement convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire et qu'ils ont parfaitement connaissance de l'ordre du jour qu'ils acceptent.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises.
- Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
- Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises.
- Nominations statutaires.
- Décision en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité d'adopter le bilan de la société de l'année 2003. Le solde est reporté en bénéfice pour le montant de EUR 217.524,27.

Deuxième résolution

L'assemblée donne à l'unanimité décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée ordinaire de l'année 2005:

Monsieur Angelo Crapanzano, administrateur-délégué, demeurant à Bofferdange.

Monsieur Constant Less, adjoint à l'administrateur-délégué, demeurant à Bofferdange.

Monsieur Joseph d'Agostino, demeurant à Rombas (F).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de continuer l'activité de la société bien que les pertes cumulées au 31 décembre 2003 soient supérieures aux trois quarts du capital social.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04166. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041142.3/000/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

SOCIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.
R. C. Luxembourg B 42.031.

Le bilan clôturé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(041147.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

FERUGEM INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 100.949.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-first of May.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, a company with registered office at 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mrs Fatima Ait Haddou, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on May 5, 2004.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party intends to incorporate a société à responsabilité limitée unipersonnelle, the Articles of which it has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the unipersonnelle status of the Company.

Art. 2. The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of FERUGEM INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred (12,500.-) euros (EUR) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred and twenty-five (125.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the average balance sheet of the last three years and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the membres

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the member(s) shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2004.

Subscription and Payment

All the shares have been entirely subscribed by PALLISTER HOLDINGS LIMITED, prenamed, and they have been fully paid up in cash, so that from now on the amount of twelve thousand and five hundred (12,500.-) euros is at the free and entire disposal of the Company.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand and eight hundred (1,800.-) euros.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) The following is appointed manager of the Company for an unlimited period:

- SOLON DIRECTOR LIMITED, R. C. 108.186B, a company having its registered office at TK House, Bayside Executive Park, Westbay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas.

The Company is validly bound by the sole signature of the manager.

2) The Company shall have its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing party, she signed with Us the notary the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt et un mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, une société avec siège social au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Fatima Ait Haddou, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 mai 2004.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associée peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de FERUGEM INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9: L'associée unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associée unique.
En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associée unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associée unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associée unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associée unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

Souscription et libération

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par PALLISTER HOLDINGS LIMITED, préqualifiée, et elles ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents (12.500,-) euros est dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société.

Preuve en a été apportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents (1.800,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associée unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- SOLON DIRECTOR LIMITED, R. C. 108.186B, une société avec siège social au TK House, Bayside Executive Park, Westbay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas.

La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

2) Le siège de la Société est fixé au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Ait Haddou, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, vol. 143S, fol. 67, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

A. Schwachtgen.

(042641.3/230/230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

TERANIM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 17.237.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02959, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour TERANIM S.A., société anonyme holding

J. Claeys

Administrateur

(042188.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

GEVALMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 15.963.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02960, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour GEVALMO S.A., société anonyme holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(042190.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

**EXODUS S.A., Société Anonyme,
(anc. EXODUS HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 45.800.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04725, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

Signature.

(042235.3/751/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

S.C.I.T.E.F. LUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 78.072.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 12 mars 2004, que la FIDUCIAIRE I.T.P. S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société anonyme S.C.I.T.E.F. LUX S.A. à L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».

Livange, le 19 avril 2004.

FIDUCIAIRE ITP

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 12 mars 2004, que la société suivante démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société anonyme S.C.I.T.E.F. LUX S.A.:

- La société PALM CREST Ltd, avec siège social à Gibraltar.

Livange, le 19 avril 2004.

PALM CREST Ltd

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 12 mars 2004, que Monsieur François David démissionne, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société anonyme S.C.I.T.E.F. LUX S.A.

Livange, le 19 avril 2004.

F. David

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AQ02937. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042254.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

SOCEPAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.536.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 novembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02961, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour SOCEPAL, société anonyme holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(042191.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

VELOCE DUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 13.000,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.815.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02962, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2004.

MONTEREY SERVICES S.A.

Gérant

Signatures

(042192.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

MACHRIHANISH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.094.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02976, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour MACHRIHANISH HOLDING S.A., société anonyme holding

G. Birchen

Administrateur

(042198.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

ALL INDUSTRIES MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 88.302.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04721, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(042278.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

AMES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.243.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04758, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(042280.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

MARGIN OF SAFETY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 88.649.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(042424.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

MARGIN OF SAFETY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 88.649.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2004

En date du 12 mai 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 2003,
- de réélire Mr David Pastel, Mr Jean-Marie Rinié, Mr José Benjamin Longrée et Mr John Mills en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005,
- de réélire KPMG AUDIT en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04103. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042413.3/1024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

ORION SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 73.862.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 16 avril 2004

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de reporter le résultat de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2003.
2. de réélire Madame Evelyne Cadillon et Messieurs Alain-Daniel Couttenier, Jean-Michel Gelhay, Alain Léonard et Régis Léoni en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.
3. de réélire KPMG AUDIT en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour ORION SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05439. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042265.3/034/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

DPB FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.709.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(042281.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

GEMEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 59.180.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A.

Signatures

(042442.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

GEMEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 59.180.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signatures

(042422.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

ELITE-STABILITY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 84.226.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 8 avril 2004

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de reporter le résultat des opérations pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2003.
2. de réélire Messieurs Alain Léonard, Donald Villeneuve, Thierry de la Villehuchet, Patrick Littaye et Pierre Delandmeter en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.
3. de réélire KPMG AUDIT - Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour ELITE-STABILITY FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05440. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042266.3/034/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

A.R.C.H.I.-PLAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 69, rue Pierre Krier.
R. C. Luxembourg B 42.562.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, qui s'est tenue à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004, le siège social de la société est transféré de Luxembourg, 9, place Dargent, à L-1880 Luxembourg, 69, rue Pierre Krier, avec effet au 1^{er} mars 2004.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

C. Daubenfeld

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05628. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042277.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

EWALD GIEBEL LUXEMBURG, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R. C. Luxembourg B 17.870.

Il résulte d'un procès-verbal du Conseil d'Administration sous seing privé du 28 janvier 2004 que la rubrique «Verwaltungsrat» est à modifier comme suit:

à biffer:

le passus concerné

à inscrire:

Verwaltungsratsmitglieder sind:

1. Herr Winfrid Andres, Präsident
2. Herr Hedwig Vergote, Vizepräsident
3. Herr André Van Den Bossche
4. Herr Heinz Termath
5. Herr Andreas Budnik
6. Herr André Feiereisen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

EWALD GIEBEL - LUXEMBURG

H. Neiens

Chef administratif et financier

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00059. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042283.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

TOPLINE DISTRIBUTIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 8, Zone d'Activités Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 99.142.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires du 3 mai 2004 que:

- Messieurs Max Leesch et Laurent Schonckert ont été nommés administrateurs en remplacement de Messieurs Marc Faber et Jacquot Schwertzer, démissionnaires, pour une durée de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2010 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2009;

- le nombre des administrateurs est porté de 3 à 4 par la nomination de Monsieur Jean-Claude Bintz comme nouvel administrateur pour une durée de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale de l'an 2010 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2009.

Pour réquisition

TOPLINE DISTRIBUTIONS, Société Anonyme

J.-C. Bintz / VOXMOBILE

Administrateur / Administrateur

- / Représentée par P. Koster

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04473. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042367.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

NBG INTERNATIONAL FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.335.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ04959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour NBG INTERNATIONAL FUNDS SICAV

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Agent sociétaire et domiciliataire

Signatures

(042465.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

NBG INTERNATIONAL FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.335.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 29 avril 2004

Première résolution

L'Assemblée Générale approuve les rapports du Conseil d'Administration et de l'Auditeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve l'état combiné des actifs nets de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Troisième résolution

Conformément à la politique d'affectation des résultats de la Sicav, il est décidé de ne procéder à aucune distribution de dividende et de reporter à nouveau le gain combiné de EUR 2.187.170 réalisés lors de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires donne décharge pleine et entière à Messieurs Apostolos Tamvakakis, Nikolaos Bertzos, Theodoros Pantalakakis et Georges Papoutsis quant à l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires donne décharge pleine et entière à Monsieur Stavros Androutsopoulos quant à l'exécution de son mandat d'Administrateur pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 30 janvier 2003.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires donne décharge pleine et entière à Monsieur Constantinos Othoneos quant à l'exécution de son mandat d'Administrateur pour la période du 30 janvier 2003 au 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires donne décharge pleine et entière au Réviseur PricewaterhouseCoopers/Luxembourg S.A., quant à l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires reconduit, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en avril 2005, les mandats de Messieurs Apostolos Tamvakakis, Constantinos Othoneos, Nikolaos Bertzos, Theodoros Pantalakakis et Georges Papoutsis.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle pour un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en avril 2005, le mandat de l'auditeur PricewaterhouseCoopers/Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Agent sociétaire et domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ04956. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042462.3/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

KoSa LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share Capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.

R. C. Luxembourg B 99.193.

In the year two thousand four, on the twenty-ninth of April.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. KOCH FIBER I B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, with registered office at Teleportboulevard 140, NL-1043 EJ Amsterdam, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34202217;

2. KOCH FIBER II B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, with registered office at Teleportboulevard 140, NL-1043 EJ Amsterdam, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34202218,

both here represented by Mr Olivier Ferres, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, by virtue of two proxies established on April 29, 2004

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») established in Luxembourg under the name of KoSa LUXEMBOURG, S.à r.l., (hereinafter referred to as the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxem-

bourg, Grand Duchy of Luxembourg, on February 18, 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 375 of April 6, 2004 and whose bylaws have not been amended since.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

III. The shareholders resolved to increase the corporate capital by five hundred twenty million eight hundred and twelve thousand twenty-five Euros (EUR 520,812,025.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to five hundred and twenty million eight hundred twenty-four thousand five hundred and twenty-five Euros (EUR 520,824,525.-) by creation and issue of twenty million eight hundred thirty-two thousand four hundred eighty-one (20,832,481) new shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

First Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened KOCH FIBER I B.V., prenamed, through its proxyholder, and declared to subscribe to seventeen million four hundred and fifteen thousand eight hundred seventy-two (17,415,872) new shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each and fully pay them up in the amount of four hundred thirty-five million three hundred ninety-six thousand eight hundred Euros (EUR 435,396,800.-), by contribution in kind consisting of all its assets and liabilities (entire property) which are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of four hundred thirty-five million three hundred ninety-six thousand eight hundred and eighteen Euros (EUR 435,396,818.-).

The assets and liabilities contributed to the Company comprise amongst others:

- Acquisition rights and obligation to perform the acquisition relating to the US assets and entities as described in a Purchase Agreement by and among E.I. Du Pont de Nemours and Acompany, the other sellers identified herein, KED FIBER LTD. and KED FIBER, LLC, dated November 16, 2003.

- Three hundred seventy-five (375) shares of the Company with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-).

- A receivable in the total amount of five hundred fifteen million five hundred and ten thousand two hundred and ninety United States Dollars (USD 515,510,290.-) towards ARTEVA SPECIALTIES, S.à r.l., a private limited liability company with registered office at 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade and company Register, section B, under no. 67.097.

- Cash at bank of eight thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 8,625.-).

The excess contribution of eighteen Euros (EUR 18.-) is allocated to the legal reserve of the Company.

Evidence to the Contribution's existence

Proof of the existence and value of such assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a certification of KOCH FIBER I B.V., prenamed, attesting that it is the full owner of such assets and liabilities and a balance sheet of KOCH FIBER I B.V., dated April 29, 2004 certified «true and correct» by the managers of KOCH FIBER I B.V.

Effective implementation of the Contribution

KOCH FIBER I B.V., through its proxyholder, declares that:

- it is the sole full owner of the contributed assets and liabilities and possessing the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;

- the contribution of such assets and liabilities is effective today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;

- all further formalities are in course in the respective countries of location of the assets and liabilities, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened KOCH FIBER II B.V., prenamed, through its proxyholder, which declared to subscribe to three million four hundred and sixteen thousand six hundred and nine (3,416,609) new shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each and fully pay them up in the amount of eighty-five million four hundred and fifteen thousand two hundred twenty-five Euros (EUR 85,415,225.-), by contribution in kind consisting of all its assets and liabilities (entire property) which are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of eighty-five million four hundred and fifteen thousand two hundred thirty-eight Euros (EUR 85,415,238.-).

The assets and liabilities contributed to the Company comprise amongst others:

- A receivable in the total amount of one hundred million United States Dollars (USD 100,000,000.-) towards ARTEVA SPECIALTIES, S.à r.l., prenamed.

- A receivable in the total amount of three hundred ninety-seven thousand five hundred forty-six United States Dollars (USD 397,546.-) towards group companies.

- One hundred twenty-five (125) shares of the Company with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-).

- Cash at bank of six hundred twenty thousand four hundred sixty-nine Euros (EUR 620,469.-)

The excess contribution of thirteen Euros (EUR 13.-) is allocated to the legal reserve of the Company.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the existence and value of such assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a certification of KOCH FIBER II B.V., prenamed, attesting that it is the full owner of such assets and liabilities and balance sheet of KOCH FIBER II B.V. dated April 29, 2004 certified «true and correct» by the managers of KOCH FIBER II B.V.

Effective implementation of the contribution

KOCH FIBER II B.V., through its proxyholder, declares that:

- it is the sole full owner of the contributed assets and liabilities and possessing the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;

- the contribution of such assets and liabilities is effective today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities are in course in the respective countries of location of the assets and liabilities, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

IV. The shareholders resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) by cancellation of five hundred (500) shares of the Company with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, contributed to the Company, in order to avoid that the Company holds own shares.

V. Pursuant to the above resolutions, article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«Art. 5. Paragraph 1. The issued capital of the Company is set at five hundred and twenty million eight hundred and twelve thousand twenty-five Euros (EUR 520,812,025.-) divided into twenty million eight hundred thirty-two thousand four hundred eighty-one (20,832,481) shares, with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

Variable rate capital tax exemption request

Considering that it concerns contributions in kind of all assets and liabilities of two European Union (The Netherlands) resident companies (KOCH FIBER I B.V. & KOCH FIBER II B.V.) to one Luxembourg resident company (KoSa LUXEMBOURG, S.à r.l.), the Company expressly requests the capital contribution duty exemption on basis of Article 4.1. of the Luxembourg law of December 29, 1971, as amended by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at seven thousand five hundred Euros (EUR 7,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Münsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. KOCH FIBER I B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Teleportboulevard 140, NL-1043 EJ Amsterdam, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34202217.

2. KOCH FIBER II B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Teleportboulevard 140, NL-1043 EJ Amsterdam, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34202218.

Toutes deux ici représentées par Monsieur Olivier Ferres, employé, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, en vertu de deux procurations données le 29 avril 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de KoSa LUXEMBOURG, S.à r.l., (ci après «la Société»), constituée suivant acte reçu par M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 Février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 375 du 6 avril 2004 et dont les statuts n'ont pas été amendés depuis.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III. Les associées décident d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent vingt millions huit cent douze mille vingt-cinq Euros (EUR 520.812.025,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à cinq cent vingt millions huit cent vingt-quatre mille cinq cent vingt-cinq Euros (EUR 520.824.525,-) par la création et l'émission de vingt millions huit cent trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-un (20.832.481) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Première Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenue KOCH FIBER I B.V., prédésignée, qui, par son mandataire, déclare souscrire à dix-sept millions quatre cent quinze mille huit cent soixante-douze (17.415.872) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et les libérer intégralement au montant de quatre cent trente cinq mille trois cent quatre-vingt-seize mille huit cents Euros (EUR 435.396.800,-) par apport en nature de l'intégralité de ses actifs et passifs (uni-

versalité de patrimoine) lesquels sont par la présente transférés à et acceptés par la Société à la valeur de quatre cent trente-cinq millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent dix-huit Euros (EUR 435.396.818,-).

L'intégralité des actifs et passifs apportés à la Société comprend entre autres:

- Les droits d'acquisition et obligation d'acquisition des actifs et entités américaines décrits dans un contrat de vente entre E.I. Du Pont de Nemours and Acompany, les autres vendeurs identifiés dans ce contrat, KED FIBER LTD. et KED FIBER, LLC date du 16 novembre 2003.

- Trois cent soixante-quinze (375) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune de la Société.

- Une créance d'un montant total de cinq cent quinze millions cinq cent et dix mille deux cent quatre-vingt-dix Dollars américains (USD 515.510.290,-) à l'encontre de ARTEVA SPECIALTIES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67.097.

- Avoirs bancaires pour un montant de huit mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 8.625,-).

L'apport excédentaire de dix-huit Euros (EUR 18,-) est alloué à la réserve légale de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné par une déclaration d'apport émise par KOCH FIBER I B.V. attestant qu'elle est le propriétaire de la totalité des actifs et passifs transférés et par un bilan récent de KOCH FIBER I B.V. en date du 29 avril 2004, certifié «sincère et véritable» par ses gérants.

Réalisation effective de l'apport

KOCH FIBER I B.V., par son mandataire, déclare que:

- Elle est la seule pleine propriétaire des actifs et passifs apportés et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- L'apport de ces actifs et passifs est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui;

- Toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les pays respectifs de localisation, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Seconde Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenue KOCH FIBER II B.V., prédésignée, qui, par son mandataire, déclare souscrire à trois millions quatre cent seize mille six cent neuf (3.416.609) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et les libérer intégralement au montant de quatre-vingt-cinq millions quatre cent quinze mille deux cent vingt-cinq Euros (EUR 85.415.225,-) par apport en nature de l'intégralité de ses actifs et passifs (universalité de patrimoine) lesquels sont par la présente transférés à et acceptés par la Société à la valeur de quatre-vingt-cinq millions quatre cent quinze mille deux cent trente-huit Euros (EUR 85.415.238,-).

L'intégralité des actifs et passifs apportés à la Société comprend entre autres:

- Une créance d'un montant total de cent millions de Dollars américains (USD 100.000.000,-) à l'encontre d'ARTEVA SPECIALTIES, S.à r.l., prédésignée.

- Une créance d'un montant de trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quarante-six dollars américains (USD 397.546,-) à l'encontre de société du groupe.

- Cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune de la Société.

- Avoirs bancaires pour un montant de six cent vingt mille quatre cent soixante-neuf Euros (EUR 620.469,-).

L'apport excédentaire de treize Euros (EUR 13,-) est alloué à la réserve légale de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné par une déclaration d'apport émise par KOCH FIBER II B.V. attestant qu'elle est le propriétaire de la totalité des actifs et passifs transférés et par un bilan récent de KOCH FIBER II B.V. en date du 29 avril 2004, certifié «sincère et véritable» par ses gérants

Réalisation effective de l'apport

KOCH FIBER II B.V., par son mandataire, déclare que:

- Elle est la seule pleine propriétaire des actifs et passifs apportés et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- L'apport de ces actifs et passifs est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui;

- Toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les pays respectifs de localisation, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

IV. Les associées décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) par l'annulation de cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, apportée à la Société, afin d'éviter que la société ne détienne des parts sociales propres.

V. Suite aux résolutions susmentionnées, l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital émis de la Société est fixé à cinq cent vingt millions huit cent douze mille vingt-cinq Euros (EUR 520.812.025,-) divisé en vingt millions huit cent trente-deux mille quatre cent vingt et un (20.832.481) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit d'un apport en nature de tous les actifs et passifs de deux sociétés résidentes de l'Union Européenne (Pays-Bas) (KOCH FIBER I B.V. et KOCH FIBER II B.V.) à une société Luxembourgeoise (KoSa LUXEMBOURG, S.à r.l.), la Société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.1. de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille cinq cents Euros (EUR 7.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Münsbach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, vol. 143S, fol. 46, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

J. Elvinger.

(042851.3/211/228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

BRUNO GOUBET CONSULTANTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3250 Bettembourg, 64, rue Emile Klensch.
R. C. Luxembourg B 90.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05176, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Pour BRUNO GOUBET CONSULTANTS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(042437.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

J.P. MORGAN JAPANESE FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 56.355.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2004

Etats financiers pour l'année comptable se terminant le 31 décembre 2003:

Il a été décidé d'approuver les états financiers pour l'année comptable se terminant le 31 décembre 2003.

Composition du conseil d'administration:

Il a été décidé d'élire Monsieur Jonathan P. Griffin, Monsieur James B. Broderick et Monsieur Patrick Petitjean en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2004.

Auditeurs:

Il a été décidé d'approuver la réélection de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en tant que réviseur d'entreprises de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004

Pour J.P. MORGAN JAPANESE FUND SERVICES S.A.

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

S. O'Brien

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05715. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042446.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 juin 2004.

MUSTY & SCHILL ARCHITECTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7212 Bereldange, 13, rue Roger Barthel.
R. C. Luxembourg B 80.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05165, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Pour MUSTY & SCHILL ARCHITECTES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(042444.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

FLEMING (FCP) FUND SERIES MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 65.735.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2004

Etats financiers pour l'année comptable se terminant le 31 décembre 2003:

Il a été décidé d'approuver les états financiers pour l'année comptable se terminant le 31 décembre 2003.

Composition du conseil d'administration:

Il a été décidé d'approuver la cooptation par le conseil d'administration de Monsieur James B. Broderick en remplacement de Monsieur James Stuart à partir du 16 octobre 2003.

Il a été décidé d'élire Monsieur James B. Broderick et de réélire Monsieur Patrick Petitjean et Monsieur Jonathan Griffin en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à la prochaine résolution circulaire qui statuera sur l'année sociale se terminant le 31 décembre 2004.

Auditeurs:

Il a été décidé d'approuver la réélection de DELOITTE S.A., en tant que réviseur d'entreprises de la société jusqu'à la prochaine résolution circulaire qui statuera sur l'année sociale se terminant le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004

Pour FLEMING (FCP) FUND SERIES MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l.

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliaire

S. O'Brien

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05708. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042458.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

A.C.D.C., ASIAN CAR DISTRIBUTION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 100.972.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le onze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- LUXEMBOURG RESEARCH & DEVELOPMENT S.A. ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

ici représentée par Monsieur Laurent Heiliger, Licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. Monsieur Manuel Hack, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg; agissant en nom personnel

La prédite procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ASIAN CAR DISTRIBUTION COMPANY S.A., en abrégé A.C.D.C. S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Un registre des actionnaires nominatifs, tenu au siège de la société, contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, 4ème mardi du mois d'avril à 10 heures 30.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré
1. LUXEMBOURG RESEARCH & DEVELOPMENT S.A.	1.998	49.950 Euros
2. M. Manuel Hack	2	50 Euros
Totaux	2.000	50.000 Euros

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille cent Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

- 1) Monsieur Hervé Poncin, juriste, demeurant 8 rue des Myrtilles, B-4052 Beaufays
- 2) Monsieur Manuel Hack, expert-comptable, demeurant 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg
- 3) Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable d'entreprises, domicilié au 16, rue Dante à Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Heiliger, M. Hack, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, vol. 21CS, fol. 20, case 1. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2004.

J. Elvinger.

(042843.3/211/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

JPMorgan FLEMING INVESTMENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 49.663.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2004

Rapport du conseil d'administration:

Il a été décidé d'approuver le rapport du conseil d'administration pour l'année comptable se terminant le 31 décembre 2003.

Etats financiers pour l'année comptable se terminant le 31 décembre 2003:

Il a été décidé d'approuver les états financiers pour l'année comptable se terminant le 31 décembre 2003.

Composition du conseil d'administration:

Il a été décidé de réélire Monsieur Iain OS Saunders, Monsieur James B. Broderick, Monsieur André Elvinger, Monsieur Pierre Jaans et Monsieur Patrick Petitjean en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2004.

Auditeurs:

Il a été décidé d'approuver la réélection de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en tant qu'auditeurs de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004

Pour JPMorgan FLEMING INVESTMENT FUNDS

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

S. O'Brien

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05702. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042469.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

BB BONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 45.617.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 27 avril 2004

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de reporter le résultat de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2003;
2. de réélire Messieurs Yves Kempf, Jean-Louis Berthet, Georges Muller, Vincent Planche et Jean-Michel Gelhay en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005;
3. de réélire la firme KPMG AUDIT en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour BB BONDS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05444. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042270.3/034/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 juin 2004.

JOLIMOB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
r. C. Luxembourg B 89.429.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04748, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(042298.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

LES RIVES DU LAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 62.474.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04750, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(042300.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

ICG MEZZANINE FUND 2003 LUXCO No. 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 95.550.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance en date du 4 décembre 2003, que la société DELOITTE & TOUCHE S.A., établie et ayant son siège social 3, route d'Arlon à L-8009 Strassen a été nommée en qualité de réviseur d'entreprises de la société ICG MEZZANINE FUND 2003 LUXCO N° 3, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour ICG MEZZANINE FUND 2003 LUXCO N° 3, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05665. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042237.3/1005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 juin 2004.

FIXE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 28.740.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 19 avril 2004

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de distribuer un dividende aux actions de distribution pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2003;
2. de réélire Messieurs Yves Kempf, Jean-Louis Berthet, Georges Muller, Vincent Planche et Jean-Michel Gelhay en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005;
3. de réélire la firme KPMG AUDIT en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour FIXE

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05447. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042273.3/034/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 juin 2004.

ICG MEZZANINE FUND 2003 LUXCO No.1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 95.559.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance en date du 4 décembre 2003, que la société DELOITTE & TOUCHE S.A., établie et ayant son siège social 3, route d'Arlon à L-8009 Strassen a été nommée en qualité de réviseur d'entreprises de la société ICG MEZZANINE FUND 2003 LUXCO N° 1, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour ICG MEZZANINE FUND 2003 LUXCO N° 1, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05663. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042238.3/1005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 juin 2004.

SYNTHESIS FUND ADVISORS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 76.026.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2004

En date du 22 avril 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003 de la manière suivante:

- Résultat de l'exercice	19.402,00 EUR
- Affectation à la réserve légale 2003	970,10 EUR
- Résultat net à reporter	<u>18.431,90 EUR</u>

- de réélire M. Charles-Henri Sabet, M. Thomas Steinmann et M. John F. Eardley en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005;

- de réélire KPMG AUDIT en qualité de Commissaire aux Comptes pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04105. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(042395.3/1024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 juin 2004.

WANMAIDEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 23.789.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 19 mai 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de WANMAIDEN S.A., il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'affecter les résultats comme suit:

- Report à nouveau de la perte 31.899,84 EUR

- de continuer les activités de la société (malgré la perte réalisée pour 2003 excédant 75% du capital souscrit);
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 2003;

- de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes, leur mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

T. van Dijk / M. van Krimpen

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04723. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042434.3/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

PARTICIPATIONS ET FINANCES - PARTFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.643.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04751, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(042301.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

PIVOINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.700.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04754, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(042303.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

SPORTISSIMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.761.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04756, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(042304.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.
